LES COMMUNS NUMÉRIQUES





Le 30 avril 2021, le Premier ministre Jean Castex a annoncé la création d'une mission logiciels libres et communs numériques au sein de la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Plus que jamais, les communs font partie de l'actualité, et nombreuses sont les structures à s'en emparer pour tenter de répondre au problème actuel d'un Internet toujours plus monopolistique et privatisé.

MAIS QU'EST-CE QUE VRAIMENT LES COMMUNS NUMÉRIQUES ?

Henri Verdier, ambassadeur pour le numérique, voit les communs numériques comme les prémices d'une alternative aux grandes plateformes numériques, devenues trop imposantes dans notre vie quotidienne. Il <u>écrivait</u> en 2016 que « ces différents projets contributifs ne sont pas seulement des succès de réalisation, parfois étonnants. Ils deviennent aussi des plateformes essentielles à de nombreuses activités économiques et à de nombreux services publics. Et bien souvent le dernier rempart contre la domination des grandes plateformes développées par les GAFA ».

Mais de quoi parle-t-on exactement quand on parle de « biens communs »? Les communs sont des ressources partagées, gérées et maintenues collectivement par une communauté qui se donne des règles de gouvernance. Ils peuvent être naturels (une forêt), matériels (une maison) ou immatériels (une information).

D'après Nicolas Jullien et Karine Roudaut [1], les « communs numériques » désignent les ressources numériques gérées comme des communs. Ce qui signifie que toutes ces ressources sont « non-rivales » : les partager avec A ne prive jamais B d'y accéder. De plus, il n'est pas nécessaire d'en réserver le droit

d'usage à une communauté restreinte, la ressource est « nonexclusive ». Toutes, en revanche, ne sont pas libres, au sein qu'on donne usuellement à ce terme dans l'univers numérique : les « communs numériques libres » sont ceux partagés sous licence libre, comme les contenus des <u>projets Wikimédia</u> tels que <u>Wikipédia</u> ou <u>Wikidata</u>, les contenus de bases de données d'<u>OpenStreetMap</u> ou d'<u>Open Food Facts</u>.

Par ailleurs, quand on parle de communs, la question de la gouvernance est aussi importante que celle de la ressource. Elinor Ostrom, politologue et économiste américaine, première femme a avoir reçu le prix Nobel d'économie avec Olivier Williamson — pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier, des biens communs — a souligné que la préservation effective des communs par les communautés qui en ont la charge est liée à la mise en place de modes de gouvernance ouverte.

Avant ses travaux, seulement deux solutions étaient envisagées : l'<u>État-Léviathan</u>, qui imposait le bien public, ou alors une définition stricte des droits de propriété individuelle. Son œuvre tend montrer au'il existe une autre voie l'autogouvernement. dont elle définit les huit caractéristiques nécessaires à sa pérennité, ainsi que les deux éléments clés de son émergence : la réciprocité et la confiance.

Exemple de communs numériques utilisés au quotidien :

- le système d'exploitation Linux,
- le navigateur web Firefox,
- l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

Internet a permis d'accélérer le développement de communs d'un nouveau genre par différenciation avec les communs naturels ou matériels, ouverts et partagés, accroissant d'autant plus leur potentiel. En effet, depuis ses débuts, Internet est en grande partie l'objet d'une construction collective par des acteurs qui revendiquent son ouverture. Internet et le web sont donc par nature des outils collaboratifs où chacun doit pouvoir venir s'exprimer, partager et apprendre. Le Web a permis la réémergence des communs et notamment des communs informationnels [2]. Promouvoir les communs numériques c'est aussi prendre la décision de préserver un Internet diversifié, non monopolistique et pas privatisé.

De plus en plus de bases de données collaboratives émergent comme communs numériques : OpenStreetMap en matière de données géographiques, Open Food Facts pour les produits alimentaires ou encore TelaBotanica, encyclopédie botanique collaborative.

POURQUOI GÉRER DES RESSOURCES COMME DES COMMUNS NUMÉRIQUES ?

D'après la <u>mission</u> Société Numérique qui, pour rappel, a vocation à accompagner la transition numérique des territoires, « la mutualisation est généralement le bénéfice premier induit par la mise en commun d'une ressource. Plus encore, produire et/ou maintenir un commun numérique permet d'ériger une ressource comme référence dans un domaine. La valeur étant liée à l'usage qui en est fait, l'utilisation par les uns renforçant la valeur pour les autres, son adoption généralisée est une motivation suffisante en tant que telle ».

A la fois facteurs d'innovations et de libre concurrence, les communs numériques s'accompagnent d'une collaboration facilitée dans tous les champs de notre société, créant des ponts entre le secteur privé et le secteur public, le champ lucratif et le non lucratif.

A l'échelle d'une organisation, l'adoption d'une démarche de communs numériques ou la participation à ces derniers est généralement liée à la prise de conscience d'une nécessité de transformation numérique, permettant de conforter ses atouts stratégiques, de gagner en attractivité et d'attirer de nouveaux talents.

Bien que largement utilisés et reconnus donc, les communs numériques sont, comme tous les communs, fragiles. Ils continuent de se développer car il y a plus de gens bien intentionnés que de personnes malveillantes. Mais cet équilibre peut se rompre. Comme l'eau, la nature ou l'air, Wikipédia est un commun fragile qui peut disparaître si collectivement aucune action n'est prise pour en prendre soin.

Pour préserver et valoriser les communs numériques libres, Wikimédia France estime que chaque contributeur est important, c'est grâce à chacun d'entre eux que sera portée la vision qui accompagne ces projets et notamment leurs modèles et développement collaboratif. C'est d'ailleurs le pari fou de Wikipédia : faire confiance aux gens en dotant les internautes d'un crayon afin qu'ils rédigent et qu'ils participent à la plus grande encyclopédie au monde. Pour protéger ces belles ressources issues de l'intelligence collective, sachez que Wikipédia compte sur vous autant que vous comptez sur Wikipédia.

Exemple d'impact économique positif réalisé grâce à des communs numériques : Wikipédia et le tourisme.

Dans une <u>enquête</u> de 2020 de menée par des économistes d'Italie et d'Allemagne, il a été démontré que la modification d'une page Wikipédia pouvait générer jusqu'à 110 000 euros de recettes annuelles supplémentaires pour certaines petites villes. Les chercheurs estiment même qu'il s'agirait de l'un des moyens les plus rentables pour faire venir des touristes dans une ville.

LES ADMINISTRATIONS ÉTATIQUES ET LES COMMUNS NUMÉRIQUES : QUELLE DÉMARCHE ADOPTER ?

Société Numérique <u>souligne</u> que pour un acteur public, le recours au modèle des communs présente l'avantage « d'offrir une meilleure répartition de la valeur produite par la collectivité, mais également d'engager les usagers d'un service dans une démarche de maintenance et de développement de ce dernier. Cela permet également de renforcer l'accessibilité à ce service ». Il peut être donc pertinent, du point de vue d'une administration, d'envisager toute ressource numérique produite par elle comme un commun, sauf à ce que cela soit contraire à ses objectifs ou intérêts. Cependant, pour que la ressource produite soit considérée comme un commun, il faut qu'il y ait, comme évoquée précédemment, une réelle gouvernance ouverte. Cette posture rejoint le régime de l' « Open Data par défaut » introduit par la Loi pour une République Numérique, posant ainsi un cadre et une pérennité nécessaire pour donner sens à ces obligations.

C'est donc en 2016 qu'une politique d'ouverture des logiciels produits par les administrations a vu le jour. Mais ce n'est pas tout. second volet а accompagné cette évolution effet, l'État a autorisé par défaut substantielle. En développeurs appartenant à ses services à contribuer à des projets de logiciels libres extérieurs. Ces agents publics pourront participer, sur leur temps de travail et dans le cadre de leur mission de service public, au développement de logiciels libres initiés par des communautés.

Ainsi, il serait pertinent que l'État et ses administrations réfléchissent aux ressources dont ils disposent qui devraient être gérées en commun. Gilles Babinet, vice-président du Conseil national du numérique <u>affirmait</u> d'ailleurs en juin dernier qu'il

fallait profiter du foisonnement d'initiatives comme CovidTracker, Vite ma dose, Covidliste « pour créer une filière de services publics citoyens ». En effet, ces initiatives soulignent selon lui « une voie qui doit inciter l'État à repenser la façon dont il encourage et intègre l'innovation de service public. En plus de s'appuyer sur l'innovation du secteur marchand par la traditionnelle commande publique, l'État a, ces dernières années, renforcé sa capacité d'innovation interne, avec la création de structures comme Etalab, ou les start-up d'État, qui ont donné lieu à plusieurs projets d'innovations notables ». Toutefois, rien n'existe aujourd'hui pour institutionnaliser la relation de l'État avec les innovations citoyennes d'intérêt général.

Aujourd'hui, les administrations publiques et leurs agents sont encore assez rarement engagés dans ce type de démarches. Michel Bauwens insiste d'ailleurs sur le fait qu'une réelle « transition vers les Communs » nécessite l'émergence d'un « Étatpartenaire » capable de s'engager dans des « partenariats Public-Communs » [3].

Mais se livrer à ce genre de tâches peut parfois s'avérer compliqué pour un agent public. En effet, l'individu peut se retrouver en contradiction entre les deux gouvernances auxquelles il appartient : d'un côté en tant qu'agent de l'État et de l'autre en tant que contributeur.

Ainsi, il est nécessaire de faciliter la participation des agents de l'État aux communs numériques, de la même manière que ce qui a été fait dès 2016 avec les logiciels libres. A titre d'exemple, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et la branche française d'OpenStreetMap (OSM) ont signé convention cette même année qui autorisait une contributeurs d'OSM à utiliser les images aériennes de l'IGN pour contribuer au projet. Cette convention est symbolique dans la relation entre l'État et les communs numériques. Tellement symbolique qu'elle a été réitérée en 2019 entre les deux acteurs. en y étendant le champ d'application.

Aujourd'hui la régulation du numérique et de ses acteurs est, à juste titre, au cœur des débats nationaux et européens. Cependant, et toujours dans l'optique de protéger les communs numériques, il est primordial que le législateur ne rédige pas des projets de loi qui fragilisent ces acteurs. Par exemple, dans le chapitre dédié au numérique du projet de loi Principes Républiques, Wikipédia est régulée de la même manière qu'un réseau social, alors même que l'encyclopédie collaborative ne fait peser aucun risque systémique à la société.

Cette loi pourrait, paradoxalement, désorganiser la modération citoyenne — vertueuse — à l'œuvre sur Wikipédia.

Dans ce contexte, Wikimédia France propose aux agents de l'État français des pistes de réflexion et des initiatives à mettre en place afin que ces derniers puissent participer, au mieux, à la préservation des communs numériques.

PROPOSITIONS DE WIKIMÉDIA FRANCE

- Libération de ressources publiques pour les mettre à la disposition et à la gestion des citoyens. Cibler des jeux de données qui pourraient être librement mises sous licence libre qui pourraient être alimentés collectivement entre citoyens et administrations étatiques.
- Ouverture au niveau de chaque ministère, de plateformes gérées en commun avec les citoyens pour qu'ils puissent venir alimenter en idées, en propositions et/ou en réflexions le travail des administrations. Cet espace entre administrateurs et citoyens serait géré en commun. Cela pourrait être un laboratoire d'idées par exemple qui permettrait aux citoyens de participer directement au processus démocratique. Cela pourrait se faire sur le modèle d'un wiki, avec des règles de fonctionnement, une liberté de participation, une modération

quotidienne, etc. Cela engendrerait un renfort non négligeable dans la relation directe entre le ministère et son administration d'une part, et, d'autre part, et entre l'administration et les citoyens intéressés par le sujet traité par cette dernière.

- Participation des agents de l'Etat aux communs numériques.
 Valoriser du temps salarié pour les fonctionnaires pour les faire participer aux communs numériques en tout genre. Ils pourraient apporter leur expertise sur des sujets bien précis tout en permettant le développement et la pérennisation du commun en question.
- Favoriser l'usage des logiciels libres au sein même de l'administration. A titre de rappel, la NASA fonctionne entièrement sous logiciels libres. En 2012, l'agence spatiale américaine lançait un site, code.nasa.gov, avec pour objectif de « poursuivre, unifier et étendre les activités open source ». En avril dernier, la NASA affirmait adopter des logiciels libres pour son prochain robot lunaire.

Références

- [1] Commun numérique de connaissance: définition et conditions d'existence, Nicolas Jullien et Karine Roudaut, Innovations 2020/3 (n°63), pp.69-93
- [2] Benjamin Coriat (dir.), 2015, Le retour des communs: la crise de l'idéologie propriétaire, Paris, Les liens qui libèrent, p.1-8
- [3] Michel Bauwens et J Lievens, Sauver le monde: vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015

MÉMO SUR LES COMMUNS NUMÉRIQUES



Contact

Naphsica Papanicolaou

Chargée de plaidoyer 06 09 36 10 59 Naphsica.Papanicolaou@wikimedia.fr







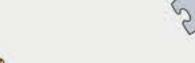








Photo d'Elinor Ostrom : Prolineserver 2010, CC BY-SA 3.0 Illustration Set Knowledge Free : Tomi Um, CC BY-SA 4.0

